

RUBRIQUE 1 ⁽¹⁾

Je soussigné(e)

NOM : PRÉNOMS :

NÉ(E) LE : à

ADRESSE :

.....

TÉLÉPHONE :

sollicite mon inscription sur le registre des personnes à contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels, climatiques ou autres.

en qualité de personne âgée de 60 ans et plus

en qualité de personne handicapée

Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande de ma part.

RUBRIQUE 2

Je déclare bénéficiaire de l'intervention

d'un service d'aide à domicile
intitulé du service :
adresse / téléphone

d'un service de soins infirmiers à domicile
intitulé du service :
adresse / téléphone

d'un autre service
intitulé du service :
adresse / téléphone

d'aucun service à domicile



⁽¹⁾ Les réponses à cette rubrique, permettant l'identification du déclarant, sont obligatoires

RUBRIQUE 3

Proches pouvant être contactés (voisins ou proches)	
NOM	COORDONNEES

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des informations communiquées dans la présente demande.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de signaler aux services municipaux toute modification concernant ces informations, aux fins de mettre à jour les données permettant de me contacter en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

Fait à, le/...../.....

Signature :

Document à renvoyer à l'adresse suivante :

CCAS – 27 chemin de l'Eglise – 01280 PREVESSIN-MOENS

TRAITEMENT ET PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est la nouvelle réglementation européenne concernant le traitement et la circulation des données à caractère personnel. Ce texte de loi est en vigueur depuis le 25 Mai 2018.

A ce titre, les renseignements transmis par les familles dans le cadre de l'inscription sur le registre nominatif font l'objet d'un traitement informatisé, dans un but de prévention et de protection des personnes fragilisées en cas de risques exceptionnels.

Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.

En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées ou traitées informatiquement. Pour l'exercice de ce droit, il convient de vous adresser, en justifiant de votre identité, au Maire de votre Commune.